

Plan de lutte contre L'intimidation et La violence à l'école (Évaluation annuelle des résultats) 2017/2018













Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

École : Sainte-Anne 024

Date : 2018-06-21

Rappel des défis et des objectifs priorités pour l'année scolaire 2016-2017

| Au regard des actions, des facteurs de protection de l'école | À développer | À consolider | À maintenir |
|--|--------------|---|---|
| <p>Poursuivre les objectifs des dernières années</p> <ul style="list-style-type: none">  Agir en prévention par le biais de SCP.  Informer les élèves, les parents et le personnel sur le sujet.  Faire connaître les moyens et les outils à utiliser lorsque se vit une situation d'intimidation.  Améliorer nos interventions directes. | | |  |
| <p>Ajouts de l'an dernier:</p> <ul style="list-style-type: none">  Refaire le sondage sur les perceptions des élèves et du personnel. En lien avec l'écriture du nouveau projet éducatif.  Compléter et bonifier le matériel à utiliser pour les ateliers  Début de quelques conseils de coopération dans l'école | |  |  |

Mise en œuvre des moyens

Est-ce que les moyens identifiés ont été mis en place tels que planifiés pour :

Les mesures de prévention :

De façon générale, toutes les mesures de prévention ont été mises en place et elles ont porté fruit.

L'école est une école SCP ce qui fait qu'une grande partie du travail en est facilité.

Des ateliers dans tous les groupes et des rencontres individuelles liés à la prévention ont eu lieu tout au long de l'année et selon les besoins.

En maternelle nous avons poursuivi le programme Fluppy.

Les ateliers : Les 4 accords Toltèques ont été bonifiés avec de nouveaux ateliers dans chaque groupe par les TES

Les premiers ateliers sur les Accords ont été faits en maternelle dès le début de l'année par les TES.

Nous avons ajouté du personnel (éducatrice, temps TES) à la maternelle pour supporter les cinq groupes.

Mise en place d'un Carré de jeux supervisé par des adultes aux récréations du matin et du dîner une partie de l'année seulement :

départ d'une éducatrice ce qui a fait que nous avons dû mettre fin au carré supervisé.

Poursuite du travail de la technicienne en loisir afin d'organiser les temps non structurés ainsi qu'au service de garde.

Mise en place des conseils de coopération en classe avec le support des TES.

La collaboration, la rapidité des interventions et les retours avec les parents sont très appréciés des parents.

Révision de plans de leçons sur les comportements. (On prévoit l'implication des élèves du 3^e cycle pour les leçons chez les plus jeunes.) (Pour l'an prochain)

Les modalités de signalement et de consignation :

Les moyens indiqués ont été utilisés.

Les signalements ont été traités rapidement et de façon satisfaisante.

Nous avons gardé le même système de consignation des plaintes dans l'école que l'an dernier. (MÉMO)

Les signalements sont compilés dans l'outil de la CS (Mémo)

Les mesures éducatives et de sanction et les mesures de soutien :



Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation



Les protocoles établis ont été appliqués au niveau des sanctions.
Nous avons réalisé plusieurs ateliers sur les habiletés sociales en maternelle et au premier cycle tout au long de l'année.
Des rencontres en sous-groupes ont été faites pour aider certains groupes d'élèves.
Création d'un groupe d'entraide (genre mini CAP) pour un groupe du 3^e cycle avec la psychoéducatrice du secteur.
Travail de collaboration avec la psychoéducatrice du secteur dans certains dossiers.









Les difficultés rencontrées :

Le manque de temps pour les éducatrices de faire plus d'ateliers sur les habiletés sociales au deuxième et troisième cycle. (Beaucoup d'élèves).
Changement d'éducatrice et de surveillantes d'élèves au midi, tout au long de l'année donc manque de constance au dîner.

Les éléments facilitants :









La mobilisation du personnel dans le programme SCP.
La cohésion dans les pratiques éducatives liées au désir d'enseigner explicitement les comportements attendus.
Le soutien de la Commission scolaire pour certains dossiers.
Le support de la psychoéducatrice du secteur

L'impact des actions mises en place

| Chez le personnel | Chez les élèves | Dans nos relations avec les parents | Dans nos relations avec les partenaires |
|---|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">  Une vision commune, une meilleure compréhension des différents concepts (intimidation, conflits) et des différents rôles (victime, intimidateur, témoin)  Cohésion dans les interventions et prise en charge rapide et partagée | <ul style="list-style-type: none">  Meilleure connaissance, chez les élèves, des différences entre le conflit, la violence et l'intimidation  Rôle plus actif des témoins de situations de violence et d'intimidation | <ul style="list-style-type: none">  Meilleure compréhension, chez les parents, des différences entre le conflit, la violence et l'intimidation  Sentiment de sécurité : retour rapide des communications et des suivis | <ul style="list-style-type: none">  Collaboration entre les intervenants de la protection de la jeunesse  Collaboration avec les policiers et l'école |



Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation














| | | | |
|---|--|--|--|
| <p>des situations afin d'en éviter l'escalade</p> <ul style="list-style-type: none">  Poursuite de la mise en application d'interventions positives, éducatives plutôt que simplement punitives.  Poursuite du sous-comité SCP niveau 2 et 3.(comité de vigie).  Collaboration accrue et concertée entre les différents intervenants. | <ul style="list-style-type: none">  Développement du lien de confiance entre les élèves et les intervenants (titulaires ou non)  Utilisation du dialogue au lieu de gestes de violence.  Élèves actifs lors des temps non structurés.  Plus grande variété d'activités aux récréations et aux SDG. | <p>(enseignants, TES, personnel et direction)</p> <ul style="list-style-type: none">  Une meilleure réceptivité face aux interventions : développement du lien de confiance entre les parents et les intervenants (enseignants, TES, service de garde et direction), assurance d'un suivi. | |
|---|--|--|--|



Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

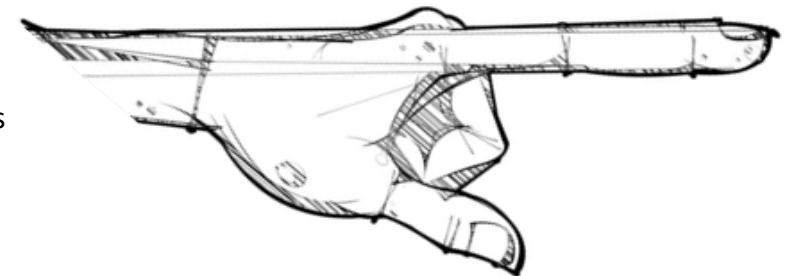
Recommandations

Tenir compte des recommandations dans l'actualisation de votre plan de lutte.

-  Poursuite du programme SCP.
-  Augmenter le nombre de classe avec un conseil de coopération
-  Démarrage d'une CAP sur les comportement de niveaux 2 et 3
-  Assurer la présence d'une éducatrice spécialisée aux récréations afin de soutenir l'intervention et d'assurer un meilleur suivi.
-  Rencontrer et donner de la formation aux nouveaux intervenants dès le début de l'année
-  S'assurer dans la mesure du possible de donner des ateliers d'habiletés sociales pour les élèves de niveau 2 et 3
-  Poursuivre le travail amorcé avec le comité SCP niveau 2-3
-  Poursuivre le travail d'ateliers préventifs de niveau 1 sur l'intimidation tout au long de l'année pour tous les élèves
-  Poursuivre les ateliers de Fluppy au préscolaire
-  Poursuivre et bonifier les ateliers sur les 4 accords toltèques.
-  S'assurer de la mise en place du carré de jeu supervisé et du suivi des élèves dès le début de l'année.
-  Offrir dès le début de l'année des activités diverses et structurées selon les intérêts des élèves lors des dîners et au SDG en après-midi.
-  Analyser les résultats aux sondages menés en fin d'année et recommander des modifications en lien avec les résultats.



*Ça vaut le C♥up
d'agir ensemble !!!*



L'évaluation du plan de lutte de l'école **Sainte-Anne** sera approuvé par Conseil d'Établissement pour l'année 2017/2018, le
Numéro de la résolution : _CE- _____

octobre 2018.

Raymond Rochette
Directeur adjoint



Katia Lavallée
Directrice